



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 001-210102091-20240129-2024_02DEC-AR



DECISION N° 02/2024

DECISION DU MAIRE

Objet : Nouveau contrat photocopieur

Madame la Maire,

Rappelle que le contrat des deux photocopieurs école et mairie coûtait jusqu'ici à la commune en moyenne 28 000 € par an. Nous avons pu résilier ce contrat qui nous engageait jusqu'au 31/03/2024.

Présente l'offre commerciale de la société Audit Conseil Impression dont les bureaux se situent à Scionzier et à Oyonnax, les caractéristiques sont les suivantes :

2 photocopieurs couleur et noir et blanc neufs, en location pour un montant estimé de 8 000.00 €TTC, basée sur le volume actuel des photocopies

DECIDE

- **D'ACCEPTER** la proposition de la société Audit Conseil Impression.
- **DE SIGNER** tous les documents s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget de la commune pour l'année 2024

Léaz, le 29 janvier 2024

Le Maire,




Christine BLANC